



REGLEMENT

1. Les inscriptions et tarifs:

1.1 La rando est ouverte à tous à partir de 10 ans si accompagné.(avec autorisation parentale pour les mineurs.)

1.2 Les concurrents doivent être couverts par leur assurance personnelle. **Cette assurance doit couvrir les frais d'évacuation sanitaire** par hélicoptère.

Chaque participant est considéré en **excursion personnelle**, il doit respecter le code de la route et les interdictions en vigueur et doit être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique du VTT.

1.3 Tout choix d'épreuve est ferme, définitif et non remboursable.

1.4 Vélos électriques : pour cette édition, les vélos électriques seront acceptés,

1.5 le tarif d'inscription est de 10 euro en préinscription 13 euro le jour même.

Par chèque (Chèque à l'ordre VTTRando04), **à déposer auprès de gallardo bike shop ou à envoyer à Jean Duval 4 lotissement le junin chemin de la digue 04000 digne les bains**

1.6 Droits à l'image : Par défaut, tout concurrent accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve, au photographe de l'épreuve ainsi qu'au caméraman le droit de réaliser et d'utiliser des photos et vidéos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.

Toutefois, chaque participant reste propriétaire de son image. De fait, s'il refuse que des photos soient faites et exploitées à des ces fins, il lui suffit de le signaler au moment de l'inscription sur papier libre.

1.7 Le départ sera donné à:

9 h, départ en groupe du parking d'Intermarché avec un ouvreur jusqu'à la route des Dourbes. Ensuite chacun à son rythme. Les deux rando ont le même départ et la même arrivée.

L'arrivée se fait au plan d'eau des Féréols.

1.8 La plaque de cadre devra être attachée à l'avant du guidon, de manière à ce que les chiffres soient parfaitement apparents (pour favoriser le pointage aux points de passage).



1.9 Une autorisation parentale sera exigée pour les participants de moins de 18 ans.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un Adulte.

Je soussigné, père / mère*, autorise mon enfant né(e) le : ___/___/___ à participer à la rando du 19 septembre 2015

* Barrer la mention inutile

Tel portable des parentsemail

J'ai bien pris connaissance du règlement de La Rando d'automne 2015.

Date et Signature :

1.10 L'inscription implique l'adhésion du présent règlement.

2. la participation aux épreuves et parcours :

2.1 Le port d'un casque rigide homologué sur la tête est obligatoire.

2.2 Les participants doivent se conformer au **Code de la Route**, aux arrêtés préfectoraux et municipaux, respecter les propriétés privées et l'environnement fragile rencontré.

Le respect du code de la route est de rigueur sur les sections sur routes ouvertes, il représente un gage de sécurité.

2.3 Ne jetez rien, s'il vous plaît : « respecter la nature, la nature vous respectera ».

Garder vos déchets, vous pourrez vous en débarrasser aux ravitaillements ainsi qu'à l'arrivée.

L'organisateur pourra exclure un participant en cas de sortie des tracés ou de jet de détrit.

La Rando empreinte parfois des portions de sentiers pédestres balisés, dans tous les cas la priorité sera laissée aux éventuels marcheurs présents sur le parcours.

2.4 Chaque participant est sensé **maîtriser son vélo**. Les passages les plus délicats seront signalés. Pensez à rester lucide et à garder des forces pour chaque difficulté (montée ou descente !) Le Club organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout accident ou incident de pilotage ou d'un manque de maîtrise survenu au cours des épreuves. Ne pas hésiter à descendre de vélo en cas de doute.

2.5 Chaque participant doit **être sûr de son équipement** (vélo et casque) afin qu'il lui assure la meilleure sécurité sur les parcours. Pensez donc à faire vérifier vos freins par un professionnel. Cette randonnée comporte

des descentes techniques ou le défaut de freinage serait extrêmement dangereux. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accident ou d'incident survenu à la suite d'un défaut mécanique.

2.6 Les spectateurs attendus sont basés sur la base aquatique du plan d'eau (estimation environ 50.)

2.7 Chaque concurrent est tenu de posséder ***un téléphone portable durant toute la durée de la rando***, afin de contacter les secours 15 ou 18 en cas d'accident ou toute autre urgence

3. l'organisation :

3.1 L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel ou équipements individuels avant, pendant et après l'épreuve. Prévoyez d'attacher ou de faire surveiller votre vélo.

L'organisation n'est en aucun cas responsable directement, comme indirectement, en cas d'accident, de chute, ou de défaillance d'un participant. Chacun doit s'assurer de sa capacité à effectuer la Rando VTT sélectionnée.

3.2 Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves ou de modifier les parcours si les conditions s'avéraient défavorables à leur bon déroulement.

3.3 Les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la manifestation en fonction de la difficulté de son épreuve.

3.4 En cas d'annulation d'épreuve ou de non présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis pour l'organisation.

3.5 L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos de l'épreuve à des fins publicitaires ou autres.

3.6 L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les concurrents faisant une fausse déclaration à l'inscription.

3.7 Tout manquement à ce règlement, entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Le comité d'organisation, VTT RANDO 04

Le 2 juillet 2015.



Le port du casque est obligatoire.

Tous les parcours seront débalisés 30min après